#### DEPARTEMENT DE LA MANCHE ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES COMMUNE DE PONTORSON

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

En exercice: 49
Présents: 33
Absents: 16
Procurations: 5
Votants: 38

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire.

Membres présents: Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, Mme BALIMEL Appick, M

Date de convocation : Le 22 mars 2016 Membres présents: Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine (arrivée à 21h45), Mme COLLIN Armelle, Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DECHANCÉ Eric, M. DELACHIENNE Nicolas, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André, M. DERIEUX Charles, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, Mme DUMONT Magaly, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M.HAMARD Denis, M. LABYT Jean —Louis (arrivé à 20h40), M. LEMETAYER Claude, Mme MASSIN Emilie, M. PAYEN Jérôme, M.POREE Lionel, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, M. RUBY Philippe, Mme SCHVAN Nicole.

Absents: Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, M. BARRÉ Jean Noel, Mme CHANVRY Alda, M. DELAMARCHE Vincent, M. FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean Luc, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme GODARD Isabelle, Mme HAMON Catherine, Mme JOUENNE Laure, M. LEBEL Didier, M. PLIN Claude, M. POULAIN Anthony, Mme TRINCOT Rachelle.

<u>Procurations</u>: Mme ALDERSLEY Anne-Leslye à M. PAYEN Jérôme, Mme CHANVRY Alda à M. CACHERA Daniel, M. DELAMARCHE Vincent à M. FAUCONNIER Sylvie, M. GAVARD Jean-Yves à Mme DESGRANGES Noëlle, M. GAZENGEL Michel à M. LEMETAYER Claude. Secrétaire de séance: M. RUAUX Christophe

Le PV du dernier conseil est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. GROMELLON Jacques)

Le Conseil accepte de se prononcer sur les questions diverses.

### 2016/73 Élection du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs

Vu l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales disposant que lorsque le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président,

Considérant que dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais qu'il doit se retirer au moment du vote,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

 ELIT M. Bichon, Président de séance pour les questions relatives à l'approbation des comptes administratifs.

#### 2016/74 Approbation du compte de gestion 2015 de la Commune fondatrice de Macey

Vu les résultats du compte de gestion présentés par M. Verpillat, comptable public, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2015 de la Commune fondatrice de Macey.

#### 2016/75 Approbation du compte administratif 2015 de la Commune fondatrice de Macey

Vu les résultats du compte administratif présentés par M. Bichon, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Conseil Municipal - 29 mars 2016

Arrivée de M. Labyt.

Monsieur le Maire et M. le Maire délégué de Macey quittent la salle.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2015 de la Commune fondatrice de Macey.

Monsieur le Maire et M. le Maire délégué de Macey rejoignent la séance.

### 2016/76 Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune fondatrice de Pontorson

Vu les résultats du compte de gestion présentés par M. Verpillat, comptable public, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2015 budget principal de la Commune fondatrice de Pontorson.

### 2016/77 Budget principal: approbation du compte administratif 2015 de la Commune fondatrice de Pontorson

Vu les résultats du compte administratif présentés par M. Bichon et les précisions apportées suite à la 60628, 611, 61522, 61523, 51551 d'une part et sur les recettes encaissées au chapitre 70 pour ces deux demande de M. Lemétayer sur le montant des dépenses d'investissement,

Vu les explications complémentaires précisées par M. Bichon concernant l'évolution du chapitre 011 entre 2014 et 2015 en particulier pour les comptes exercices d'autre part,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Monsieur le Maire quitte la salle

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune fondatrice de Pontorson.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

## 2016/78 Approbation du compte de gestion 2015 de la Commune fondatrice de Vessey

Vu les résultats du compte de gestion présentés par M. Verpillat, comptable public, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2015 de la Commune fondatrice de Vessey.

# 2016/79 Budget principal : approbation du compte administratif 2015 de la Commune fondatrice de Vessey

Vu les résultats du compte administratif présentés par M. Bichon,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Monsieur le Maire et Mme le 1er adjoint au Maire délégué de la Commune déléguée de Vessey quittent la salle.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2015 de la Commune fondatrice de Vessey.

Monsieur le Maire et Mme le 1er adjoint au Maire délégué de la Commune déléguée de Vessey rejoignent la séance.

Suite à la présentation du tableau comparant les budgets primitifs 2015 des trois communes fondatrices, leurs comptes administratifs 2015 cumulé et le budget primitif 2016, M. le Maire demande à M. Verpillat ce qu'il Conseil Municipal – 29 mars 2016

pense des propositions 2016 et notamment des dotations prévues. Monsieur Verpillat répond qu'à l'heure actuelle les dotations n'ont pas été notifiées aux Communes, qu'il convient donc d'être prudent. Monsieur Porée indique qu'il a entendu sur une chaine de radio nationale qu'il n'y aura pas de baisse de dotations en 2017. Monsieur Verpillat répond qu'en dehors de l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA à partir de 2016, il n'a pas d'informations officielles sur l'évolution des dotations des Communes.

### 2016/80 Budget principal : affectation du résultat

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu les résultats des comptes administratifs 2015 des Communes fondatrices de Macey, Pontorson et Vessey, Considérant que le résultat cumulé des sections de fonctionnement des trois comptes administratifs s'élève à 1 828 806.90 €,

Considérant que le déficit cumulé des sections d'investissement des trois comptes administratifs s'élève à 159 004.39 €,

Considérant que le déficit des restes à réaliser cumulé des trois communes fondatrices est de 142 650 € et que par conséquent le déficit cumulé (résultat de la section d'investissement et solde des restes à réaliser) est de 301 654.39 €,

M. Gromellon suggère d'augmenter la somme prévue au compte 1068 et de diminuer celle prévue au 002 afin compte tenu du programme d'investissement de diminuer le montant de l'emprunt envisagé.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE D'AFFECTER les résultats de la façon suivante :

Compte 1068 (recette d'investissement) : 301 654.39 € Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 527 152.51 €

### 2016/81 Vote des taux d'imposition 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances, Vu les états communiqués par les services fiscaux,

Monsieur le Maire précise que les taux de 2015 sont reconduits sur le territoire respectif des communes fondatrices, le lissage ne commencera qu'à partir de 2017 et portera sur les taux.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les taux d'imposition suivants :

### Commune fondatrice de Macey

Taxe d'habitation : 3.95 % Taxe foncière (bâti) : 12.18 % Taxe foncière (non bâti) : 28.18 %

### Commune fondatrice de Pontorson

Taxe d'habitation : 8.36 % Taxe foncière (bâti) : 15.68 % Taxe foncière (non bâti) : 33.79 %

### Commune fondatrice de Vessey

Taxe d'habitation : 6.50 % Taxe foncière (bâti) : 10.50 % Taxe foncière (non bâti) : 33.55 %

### 2016/82 Budget principal : vote du budget primitif 2016

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2016 –budget principal.

## 2016/83 Budget annexe service de distribution d'eau potable: approbation du compte de gestion 2015

Vu les résultats du compte de gestion présentés par M. Verpillat, comptable public, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe distribution eau potable.

## 2016/84 Budget annexe service de distribution d'eau potable: approbation du compte administratif 2015

Vu les résultats du compte administratif présentés par M. Bichon,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Monsieur le Maire quitte la salle.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

## 2016/85 Budget annexe service de distribution d'eau potable : vote du budget primitif 2016

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2016 – budget distribution eau potable.

# 2016/86 Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe de distribution d'eau potable

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Considérant que l'arrêté préfectoral créant la Commune nouvelle a institué un budget annexe eau potable doté de l'autonomie financière, la trésorerie du budget principal et des autres budgets annexes (parc d'activités, lotissements) d'une part et celle du service des eaux d'autre part sont désormais séparées,

Considérant que les recettes du service des eaux sont essentiellement perçues dans les deux mois qui suivent la facturation alors que les dépenses courantes sont régulières ce qui entraine des variations importantes de la trésorerie,

Considérant d'autre part les délais nécessaires pour l'organisation de la consultation relative à l'emprunt prévu au budget primitif.

Considérant que le budget principal peut accorder une avance de trésorerie au budget annexe,

Considérant que cette avance est remboursable et ne peut être assimilée à une subvention d'équilibre,

## Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le versement d'une avance d'un montant maximum de 200 000 € du budget principal vers le budget annexe eau potable. Monsieur le Maire a toute discrétion pour fixer dans cette limite le montant et le moment des versements du budget principal vers le budget annexe eau potable et le montant et le moment des remboursements du budget annexe distribution d'eau potable vers le budget principal.

## 2016/87 Budget annexe Lotissement à vocation habitat: approbation du compte de gestion 2015

Vu les résultats du compte de gestion présentés par M. Verpillat, comptable public,

Monsieur Verpillat précise que ce budget regroupe plusieurs lotissements mais que la comptabilité de chacun de ces lotissements est tenue individuellement

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe lotissement à vocation Habitat.

## 2016/88 Budget annexe Lotissement à vocation habitat: approbation du compte administratif 2015

Vu les résultats du compte administratif présentés par M. Bichon, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Monsieur le Maire quitte la salle

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe lotissements à vocation habitat.

Monsieur le Maire rejoint la séance

## 2016/89 Budget annexe lotissements à vocation habitat: budget primitif 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances, Vu le projet de budget présenté par M. Bichon,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif lotissements à vocation habitat 2016.

## 2016/90 Budget annexe parc d'activités : approbation du compte de gestion 2015

Vu les résultats du compte de gestion présentés par M. Verpillat, comptable public,

Monsieur le Maire précise que la Commune devra se prononcer en cours d'année sur le transfert du parc d'activité à la communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe parc d'activités.

## 2016/91 Budget annexe parc d'activités : approbation du compte administratif 2015

Vu les résultats du compte administratif présentés par M. Bichon, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Monsieur le Maire quitte la salle

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe parc d'activités.

### 2016/91 Bis Cession de terrain au profit de M. Chauvière

Vu l'avis favorable de la commission travaux voirie du 19 octobre 2015, Vu l'avis du service des Domaines,

Conseil Municipal - 29 mars 2016

Considérant qu'en 2003, lors de la vente des terrains sur lesquels étaient implantés le camping ou situés à proximité, la Commune de Pontorson a déclassé et cédé à la SARL Marielle la partie du chemin des soupirs située au droit du camping.

Au nord de la section cédée demeure une impasse qui dessert les parcelles AD 297 et 324 (propriété de M. Chauvière) et AD 395 (propriété de la Socadetop, propriétaire du camping).

M. Chauvière propose d'acquérir cette impasse en laissant l'accès à la parcelle AD 395 qui n'a pas encore été totalement intégrée au camping et est pour partie exploitée. Le terrain cédé sera grevé de servitude et l'acte permettra de régulariser les servitudes pour les canalisations déjà présentes sur le terrain de M. Chauvière.

Monsieur Dechancé souhaiterait qu'un échange soit réalisé afin de permettre la liaison chemin des soupirs/cours de la victoire. Monsieur Belloir répond que cela ne peut être réalisé à l'occasion de cette cession car le propriétaire n'est pas le même.

### Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) de :

- DECLASSER ce terrain,
- CEDER ce terrain au prix de 3 €/m2 (plus les frais d'acte et de géomètre),
- AUTORISER M. le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à la transaction, de l'autoriser à déléguer sa signature,
- DESIGNER Maitre Serrand comme notaire.

### 2016/92 Budget annexe parc d'activités : vote du budget primitif 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances, Vu le projet de budget présenté par M. Bichon,

Monsieur Lemétayer estime que compte tenu de la fusion des EPCI, il est urgent de transférer le parc d'activités à la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel Monsieur le Maire estime que la zone de Pontorson est pénalisée par son manque d'accès, à la différence de celle de Saint Georges

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif parc d'activités.

### 2016/93 Attribution des subventions

Vu la proposition de la commission des finances de fixer une enveloppe annuelle globale de 110 000 €, Vu les avis favorables des commissions culture évènementiel communication et éducation jeunesse et sports,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE D'ATTRIBUER les subventions ci-après annexées.

Les dossiers non reçus seront étudiés ultérieurement (USP, OCAC, CCAS).

## 2016/94 Convention avec Rance Habitat pour la construction de logements 20 rue des Bordeaux

Vu le projet de la SA HLM La Rance,

Arrivée de Mme Chesnay

Monsieur le Maire expose le projet de la SA HLM la Rance qui envisage de construire 32 logements en deux tranches sur la propriété communale sise 20 rue des Bordeaux. Les services de l'Etat ont pour l'instant compte tenu de la vacance du parc de logements privilégié les T1 et T2, M. le Maire compte tenu des demandes enregistrées souhaite obtenir le maximum de T3 possible.

Monsieur Gromellon demande qui réalisera la démolition du bâtiment existant, M. le Maire répond qu'elle est prise en charge par la Commune. Monsieur Gromellon évoque la possibilité de provisionner pour étaler la dépense sur plusieurs années. Monsieur Verpillat indique que la déconstruction permettant de valoriser le terrain, cette dépense peut être imputée en investissement.

Madame Chesnay demande si les logements seront de plain-pied. Monsieur le Maire répond qu'une telle opportunité en centre-ville ne se représentera pas, qu'il faut économiser au maximum le terrain et densifier, un ascenseur est prévu.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

 AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec SA HLM La Rance afin de permettre la construction par ce bailleur social de logements sur la propriété communale 20 rue des Bordeaux.

## 2016/95 Déclassement d'une voie communale-enquête publique

Considérant que le projet de complexe sportif communautaire requiert le déclassement d'une partie de la voie communale passant à l'Ouest du stade et allant de la rue de Rennes à l'allée de Tombelaine,

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes réalisera un chemin piétonnier dans le cadre de l'aménagement en remplacement.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

 AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour déclasser cette voie et notamment faire réaliser une enquête publique.

### 2016/96 Composition du comité technique

Considérant que le nombre d'agents de la collectivité est au 1er janvier 2016 supérieur à 50, la Commune doit disposer de son propre Comité technique,

Considérant que le comité technique est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part ; que son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif, qu' il est consulté pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, les évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition, la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle, les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, les aides à la protection complémentaire...

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- DE MAINTENIR le caractère paritaire de cette instance (même nombre de représentants de la collectivité que de salariés),
- DE FIXER le nombre de représentants des salariés à trois sous réserve de l'avis des syndicats.

### 2016/97 Convention viabilité hivernale

Vu l'avis favorable de la commission travaux voirie,

Considérant qu'afin d'assurer le maintien et la sécurité des flux sur la voie d'accès au Mont Saint Michel, le Syndicat mixte baie du Mont Saint Michel a sollicité la mise en place par le Département de la Manche d'un service de salage de la voie communale qui dessert l'agglomération Mont Saint Michel ainsi que le pont passerelle,

Considérant que le Département de la Manche a accepté cette mission et qu'une convention précisant les modalités d'intervention et la répartition des charges de fonctionnement (pour moitié à charge de syndicat mixte et pour l'autre moitié à charge de la Compagnie des Parcs et Passeurs) doit être signée,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer la présente convention relative à la viabilité hivernale.

### 2016/98 Acquisition espaces publics, Manche Habitat

Vu l'avis favorable de la commission travaux voirie, Conseil Municipal – 29 mars 2016 Vu l'avis du service des Domaines,

Considérant que les espaces (voirie, aires de stationnement, espaces verts) situés autour de l'immeuble de Manche Habitat rue du Viel Hôpital sont propriété de ce dernier,

Considérant que ces espaces sont entretenus néanmoins par les services municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ces espaces afin d'officialiser l'entrée de l'ex gendarmerie rue du vieil hôpital et de permettre la cession de l'immeuble de logements de l'ancienne gendarmerie,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE D'ACQUERIR à titre gratuit les espaces de voirie et d'espaces verts conformément au plan de bornage,
- DE PRENDRE en charge les frais de géomètre et d'acte,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la transaction et de l'AUTORISER à déléguer sa signature.

# 2016/99 Convention relative à l'implantation d'un pylône de diffusion et d'armoires techniques au sol sur la parcelle communale ZI 25 (Vessey)

Vu l'avis favorable du conseil communal de Vessey,

Monsieur Cachera indique que TDF recherchait un terrain, celui du stade de Vessey lui convient, une convention pourra être établie

Monsieur Derieux indique que les opérateurs préfèrent disposer de leur propre pylône, d'autre part il faudrait faire reconnaître la zone blanche sur Vessey au niveau de la 2G.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

 AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec TDF pour l'implantation d'un pylône de diffusion et d'armoires techniques sur la parcelle ZI 25 (Vessey). M. le Maire pourra déléguer sa signature pour la signature de la convention ou tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

### 2016/100 Proposition de motion : groupements hospitaliers territoriaux de la Manche

Vu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au projet de groupements hospitaliers territoriaux (GHT) de la Manche,

Considérant que les établissements du Sud Manche se sont engagés dans une démarche collective anticipant la constitution d'un GHT, que le schéma piloté par l'ARS (agence régionale de santé) ne saurait être en contradiction avec le travail piloté par le Préfet dans le cadre des regroupements d'EPCI: le Mortainais ne peut être regardé comme ornais pour ce qui relève de la santé et manchois pour ce qui concerne l'intercommunalité,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EXPRIME sa satisfaction suite à l'accord des services de l' Etat pour créer trois GHT dans le Département alors qu'un seul était prévu à l'origine
- SOUTIENT la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire à l'échelle du Sud-Manche, le « GHT du pays du Mont-Saint-Michel », qui regrouperait les centres hospitaliers d'Avranches-Granville, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Mortain, de Saint-James et de Villedieu-les-Poêles et du centre hospitalier de l'Estran de Pontorson, sollicite le rattachement du site de Mortain au groupement hospitalier territorial du Sud Manche.

Le conseil municipal décide en revanche de ne pas adopter la motion proposée par le Maire de Petit Caux et relative à la demande de maintien pendant le période transitoire de l'ensemble des délégués des communes fondatrices dans les instances syndicales

### 2016/101 Logement 3 rue Claude Monet

Vu la demande de M et Mme Seguin,

Considérant que leur assurance a remboursé leur loyer pendant un an et que ce délai arrive à terme,

Monsieur le Maire rappelle que la maison de M et Mme Seguin a été intégralement détruite par un incendie l'an passé, que la Commune a conclu un bail pour le logement sis 3 rue Claude Monet remis en état par les services communaux pour un loyer de 450 €/mois, la Commune a pris en charge la fourniture de l'eau, électricité et les dépenses de chauffage

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

accorde la gratuité du loyer à M et Mme Seguin pour une période de trois mois de mars à mai 2016

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 39.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme.

André DENOT Maire de Pontorson

Christophe RUAUX Secrétaire de séance

0

